

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-39

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCIANA à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2022-39

Floirac - Fil vert Sybirol séquence 2 - Phase 1 - Parc des Côteaux - Subvention d'investissement du règlement d'intervention Nature - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Fiche C041670110 "Etude et réalisation de l'aménagement du Fil vert sur le site de Sybirol- Séquence 2 - Phase 1" - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 6 septembre 2019, la commune de Floirac avait sollicité l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 140 653 € pour l'aménagement de la séquence 2 Phase 1 du Fil Vert. Cette demande de la commune a fait l'objet d'une délibération du 25 octobre 2019 n° 2019-633 sur la base du plan de financement ci-après.

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T
Travaux Séquence 2 - Phase 1	573 000,00 €	FEDER	126 000,00 €
Maîtrise d'œuvre Séquence 2 – Phase 1	47 000, 00 €	Bx Métropole	140 653,00 €
Etudes de sol	4 000,00 €	DRAC	96 694,00 €
Géomètre	3 000,00 €	Conseil Départemental	126 000,00 €
SPS	3 000,00 €	Commune	140 653,00 €
TOTAL H.T	630 000,00 €	TOTAL H.T	630 000,00 €

Le projet du Fil vert de la séquence 2 consiste en l'aménagement de parcours piétonniers, d'ouvrage de franchissement au travers les coteaux boisés du Domaine de Sybirol dans le cadre de Parc des coteaux, la mise en valeur d'un patrimoine historique, la mise en scène de point de vue et de belvédères sur la ville de pierre. La première phase de travaux étant achevée, la commune sollicite le réajustement et le versement de la subvention du règlement d'intervention Nature- Agriculture de Bordeaux Métropole validée par la délibération métropolitaine n° 2018/0929 du 23 mars 2018, notamment au titre des « Etudes et travaux d'aménagements de valorisation et de protection des espaces naturels ou

agricoles et des paysages » et « Sentiers de découverte de la Nature ».

En effet, le Fonds européen de développement régional (Feder) n'a pu participer au financement de cette opération tel qu'envisagé initialement. Par ailleurs, au cours du chantier, le montant des travaux a dû être réévalué à la hausse en raison de différents aléas liés à la configuration du terrain dans les côteaux, à un arrêté de péril imminent nécessitant des travaux de confortement... Ces augmentations ont fait l'objet d'avenants.

En conclusion, ces différents éléments ont influé sur le montant de l'opération.

Ainsi, la demande du réajustement du montant de la subvention Bordeaux Métropole est synthétisée sur le tableau ci-dessous :

Dépenses Hors Taxes	Montant H.T	Recettes	Montant H.T
Travaux et études (MOE, Etudes de sols géomètres SPS, ...) :	701 837,00 €	FEDER :	0,00 €
		Conseil départemental :	126 000,00 €
		DRAC :	96 694,00 €
		Commune :	239 571.50 €
		Bordeaux-métropole :	239 571.50 €
Montant TOTAL H.T	701 837, 00 €	TOTAL H.T.	701 837,00

Ce projet figure au contrat de codéveloppement 2018-2020 conclu avec la commune de Floirac, Fiche C041670110 « Etude et réalisation de l'aménagement du Fil vert sur le site de Sybirol – Séquence 2.1 » et son intégration à la Boucle verte Métropolitaine – La fiche CODEV sus-citée prévoit un montant de participation de Bordeaux Métropole d'un montant maximum de 250 000 €

Cette demande fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière aux projets validée par la délibération métropolitaine n° 2018/0929 du 23 mars 2018, notamment au titre des « Etudes et travaux d'aménagements de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » et « Sentiers de découverte de la Nature ».

Ainsi il est indiqué que la participation de la Métropole pourra être réévaluée à la hausse en fonction du soutien accordé par les autres financeurs et que le montant total des fonds de concours attribués par Bordeaux Métropole aux communes ne peut excéder la part de

financement assurée par les bénéficiaires du fonds de concours.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/247 du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de Co-développement 2018-2020 (fiche action n° C041670110),

VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature- agriculture,

VU la délibération initiale de la commune de Floirac du 29 novembre 2018,

VU la délibération du 25 octobre 2019 n° 2019-633 de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE cette action est inscrite au contrat de Co développement 2018-2020 dans la fiche action Fiche C041670110 « Etude et réalisation de l'aménagement du Fil vert sur le site de Sybirol – Séquence 2.1 »,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 239 571.50 € H.T à la commune de Floirac, au titre de l'aménagement du Fil vert – séquence 2,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'inscrire la dépense correspondante au budget principal, en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	la Vice-présidente,
	Madame Véronique FERREIRA